

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)****Numéro d'article :** 1000408600001**UFI:** 82E1-T0V2-0005-5DGR**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pour plus de détails sur les utilisations identifiées conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, voir l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions d'utilisation :

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

Emploi de la substance / de la préparation substance active biocide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld
Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.deSTOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve
Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.comBASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim
Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.deSTOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o. i S.S.K., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań
Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.plSTOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)
Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.esSTOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk
Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nlSTOCKMEIER Chemie Austria, Ricoweg 32b, AT - 2351 Wiener Neudorf
Tel.: +43 2236 623-40, office@stockmeier.atKEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach
Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.chSTOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal
Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.comHDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien
Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 1)

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de sodium

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

En l'état actuel des connaissances, aucune microparticule de polymère synthétique > 0,01% n'est présente.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 2)

vPvB: Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.
Hypochlorite de sodium, solution \geq 150 g/l chlore, stabilisé.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Reg.nr.: 01-2119488154-34	hypochlorite de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); STOT SE 3, H335, EUH031 Limite de concentration spécifique: EUH031: C \geq 5 %	\geq 10-<20%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C \geq 5% Skin Corr. 1B; H314: 2 % \leq C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % \leq C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % \leq C < 2 % substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<2,5%

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration \geq 0,1 % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Hypochlorite de sodium: facteur M (Aquatic Acute)=10, facteur M (Aquatic Chronic)=1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Si la personne est inconsciente, l'installer et la transporter en position latérale stable.

après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après inhalation faire respirer de l'air frais. Consulter le médecin.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, créer des pansements stériles, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau. Couvrir la plaie d'une compresse stérile. Consulter le médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas provoquer de vomissement. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 3)

Indications destinées au médecin :

Traitement local des symptômes d'irritation. Ne pas faire vomir. Risque des ruptures de l'estomac. En cas d'irritation des voies respiratoires faire respirer chaque 10 minutes 5 doses d'un aerosol Dexaméthasone jusqu'à l'affaiblissement des symptômes. En cas des œdèmes pulmonaires plausibles, une période de latence faible en syptômes doivent être prise en considération. Repos forcé au lit. Prévention des infections. Alimentation en oxygène si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Brûlure et douleurs des yeux, de la peau et des muqueuses.

Dyspnée

Brûlure et douleurs des yeux, de la peau et des muqueuses nasales et celles du pharynx. Formation de cloques à la surface de la peau. Toux, difficulté respiratoire, suffocation.

Risques

Risque d'œdème pulmonaire

Formation d'un œdème pulmonaire (quelques jours de retard possibles).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Adapter la lutte contre l'incendie au feu environnant

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques (chlore).

Le produit est très corrosif.

Réactions au contact des métaux lourds.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter une combinaison de protection complète avec un appareil respiratoire autonome.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger dans la zone avec de l'eau pulvérisée.

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection et tenir les personnes non protégées à l'écart.

Veiller à une aération suffisante

Veiller à une aération suffisante.

Tenir des appareils de protection respiratoire (Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

Informez les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir avec des liants inertes pour liquides (sable, terre à diatomées, liant pour acides, liant universel).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 4)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Ne conserver que dans le fût métallique d'origine.

Tenir les emballages hermétiquement fermés. N'utilisez que le contenant d'origine.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz. Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition. Protéger contre les impuretés.

Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'acier, cuivre, zinc ou métaux légers (aluminium).

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

Classe de stockage : 8 B L (VCI - Konzept, 2007)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VLEP | Valeur à long terme: 2 mg/m³

DNEL

7681-52-9 hypochlorite de sodium

Oral	DNEL (population)	0,26 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	0,5 % wt. (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	0,5 % wt. (Effets locaux à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	1,55 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)
		3,1 mg/m ³ (Effets aigus - systémiques + locaux)
	DNEL (population)	1,55 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)
		3,1 mg/m ³ (Effets aigus - systémiques + locaux)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 5)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	DNEL (worker)	1 mg/m ³ (Effets locaux à long terme) (most sensitive endpoint: Irritation)
	DNEL (population)	1 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)

PNEC
7681-52-9 hypochlorite de sodium

PNEC aqua	0,00021 mg/l (eau douce)
	0,00042 mg/l (eau marine)
	0,00026 mg/l (libérations intermittentes)
PNEC STP	4,69 mg/l (Station de traitement des eaux usées)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:
Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:
7782-50-5 chlore

 VLEP Valeur momentanée: 1,5 mg/m³, 0,5 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Dans des conditions normales, il se dégage du chlore en faibles quantités, et seulement en quantités dangereuses en contact avec des acides (voir rubrique 10).

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Tenir des appareils de protection respiratoire (Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant).

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné B-P2

Protection des mains :

Gants de protection.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Matériau des gants

Gants en PVC

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 6)

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Chlorure de polyvinyle (PVC) avec une épaisseur de couche de 0,7 mm, (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de délai de perméation selon la norme EN 374).

Caoutchouc nitrile avec une épaisseur de couche de 0,4 mm, (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de délai de perméation selon la norme EN 374)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

État physique	liquide
Couleur :	jaune
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	<-20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
Température d'inflammation :	(valeur la plus basse des composants individuels)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 20 °C	13,5
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique dynamique :	Non déterminé.
Solubilité l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,22 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations
Aspect:

Forme : liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 7)

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité consulter 10.3**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Décomposition avec faible dégagement d'oxygène à température ambiante. Incompatibilité avec les impuretés en tout genre, notamment les sels de métaux lourds, lumière solaire et chaud.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des l'acier, cuivre, zinc et métaux légers (aluminium) par formation d'hydrogène. Vives réaction au contact des agents de réduction.

Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques (chlore).

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**

Acides

Produit de réduction

Agents de réduction

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques (chlore).

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Indications complémentaires :

Photosensible.

Photosensible

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 8)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	5800 mg/kg (mus)
------	------	------------------

7681-52-9 hypochlorite de sodium

Oral	LD50	1100 mg/kg (rat) (OCED 401)
Dermique	LD50	>20000 mg/kg (Lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 1 h	10,5 ppm (rat) (OECD 403)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Test d'Ames : négatif

Toxicité pour la reproduction: Données non disponibles

Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de dégagement de chlore gazeux (action exercée par des acides) des irritations inflammatoires ou les brûlures des voies respiratoires supérieures ou inférieures sont possibles. Risque d'un œdème pulmonaire.

En cas d'exposition massive, risque d'œdème pulmonaire. Concentrations de 0,5 à 1 % (v/v) dans l'air respirable agissent rapidement mortel.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

LC 50 / 96 h	6-32 mg/l (Poisson)
	2,1 mg/l (dap)
EC 50 / 48 h	0,4 mg/l (Algues)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 9)

7681-52-9 hypochlorite de sodium	
LC 50 / 96 h	0,01-0,1 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	0,01-0,1 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC	0,04 mg/l (Poisson) (28 d)
	0,007 mg/l (aquatic invertebrates) (15 d)
	0,0021 mg/l (Algues) (7 d)
1310-73-2 hydroxyde de sodium	
LC 50 / 96 h	196 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	40,4 mg/l (Crustacea)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation.

Des sols et de l'eau: décomposition rapide.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** n'est pas applicable**vPvB:** n'est pas applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Remarque :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dommage de poisson et organisme aquatique par pH-déplacement et dégagement de chlore est possible.

Autres indications écologiques :**Indication AOX :** La substance/le produit peut avoir un effet halogénant et contribuer ainsi aux AOX.**Indications générales :**

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 10)

Recommandation :

V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, IMDG, IATA	UN1791
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID IMDG IATA	1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT HYPOCHLORITE SOLUTION (SODIUM HYDROXIDE, sodium hypochlorite, solution), MARINE POLLUTANT HYPOCHLORITE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID Classe Étiquette	8 (C9) Matières corrosives. 8
IMDG, IATA Class Label	8 Matières corrosives. 8
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : Marquage spécial (ADR/RID):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No EMS : Segregation groups Stowage Category Segregation Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG18) Alkalis A SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 11)

Indications complémentaires de transport :
ADR/RID

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

IMDG

Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

Código E4

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de sodium

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 12)

Directive 2012/18/UE**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t****LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Teneur en COV: Ne contient pas de composés organiques volatils (COV) selon directive 1999/13/CE.**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

VOCV (CH) 0,00 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

Application:

Utiliser les produits biocides avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant de l'utiliser.

Registration-Number**Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.11.2024

Révision: 21.11.2024

Numéro de version 308.06 (remplace la version 308.05)

Désignation commerciale : Natriumhypochloritlösung (Cl \geq 150g/l)

(suite de la page 13)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 27.04.2023**Numéro de la version précédente:** 308.05**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente****ANNEXE****Scénarios d'exposition :**

Utilisation dans les formulations

Utilisation comme produit intermédiaire

Utilisation dans le traitement des eaux usées

Utilisation pour le nettoyage industriel

Utilisation dans les produits de nettoyage